

Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/VE178 dit « Ancienne usine textile » à LIMBOURG

Brève description du projet

Projet : Finaliser la mise hors eaux des bâtiments afin de permettre leur occupation par le service des travaux ainsi que la mise à disposition des halls inoccupés par des comités de carnaval

Localisation : rue Béverie

Situation au plan de secteur : Zone d'habitat

Contexte de l'avis

Date de réception du dossier : 29 octobre 2015

Référence légale : Article 169 du CWATUPE

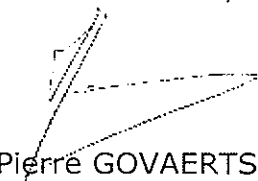
Portée de l'avis : projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

AVIS
La CRAT remet un avis défavorable sur le projet d'arrêté reconnaissant le périmètre du site à réaménager n°SAR/VE178.

Elle relève que le projet ne répond pas au prescrit de l'article 167 du CWATUP qui définit ce qu'il faut entendre par « Site à réaménager ». Tant l'état du bâtiment que la seule volonté communale d'utiliser le bâtiment pour abriter le service des travaux permet difficilement de considérer que *« son maintien dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé »*.

La CRAT s'interroge également sur l'adéquation du périmètre défini vu que celui-ci ne reprend pas la totalité de la parcelle concernée et ne permet pas une connexion directe des bâtiments concernés avec la voirie.

Pour la CRAT,


 Pierre GOVAERTS,
Président